Un curé condamné pour escroqueries

IL AVAIT FAIT DE NOMBREUSES DUPES. — LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE MACON LUI INFLIGE 4 MOIS DE PRISON

Mâcon, 4 janvier. — L'église, depuis quelque temps, n'a pas de chance avec ses pasteurs. On en trouve toujours de mêlés dans toutes les affaires scabreuses.

C'est le curé de Nancy, l'abbé Vallières, qui disparaît subitement après avoir détourné et englouti la fortune d'une de ses pénitentes ; c'est l'abbé Villard qui comparaît devant le tribunal correctionnel de Mâcon pour toute une série d'escroqueries commises dans les diverses régions où il exerça son saint ministère.

L'abbé Villard a trente-cinq ans. Il est né à Bizonnes et a fait ses études ecclésiastiques au petit séminaire de Saint-Claude. Il entra ensuite comme professeur au petit séminaire de Rondeau, près de Grenoble. Après un séjour de quelques années il fut nommé curé à Jallieu (Isère) et c'est là qu'il commença la longue série des escroqueries qui l'ont amené sur les bancs de la correctionnelle.

Dans cette commune, il réussit à se faire remettre 30,000 francs de titres par deux vieilles dames. Ces titres étaient destinés, avait dit l'abbé Villard à ces deux dames, à des œuvres de « bons rapports, en même temps qu'à des œuvres de bienfaisance ».

De Jallieu, l'abbé Villard fut nommé à Quincieux (Isère), et là il commit au préjudice d'une dame Viaud une escroquerie de 6,000 francs. L'évêque de Grenoble, mis au courant de cette dernière escroquerie, prononçait l'interdit contre l'abbé Villard.

Le tribunal de Lyon, saisi des faits en même temps que l'évêque, prononçait par défaut une condamnation de quatre mois de prison contre l'abbé Villard. [illegible] celui-ci, qui n'avait pas grand goût pour la prison, disparut.

Il ne resta pas inactif [illegible] En effet, pendant que la police [illegible] lui faire purger sa peine [illegible] faire lever l'interdit pron[oncé] [illegible] était nommé [illegible] d'ailleurs que fort peu de [illegible] soin d'argent [illegible] surtout [illegible] dernière [illegible] lui procurer [illegible] l'exercer, il vint [illegible] tres de Mâcon, dans [illegible] Gengoux-de-Scisse. Il [illegible] nonces très alléchantes [illegible] bien-pensants de la région [illegible] francs, il offrait aux pèlerins [illegible] Suisse, voyage avec excursions [illegible] d'hôtel, ascension de [illegible]

Il reçut des demandes [illegible] survinrent successivement [illegible] huit et quinze jours, [illegible] les souscripteurs n'eurent [illegible] velle du fameux abbé.

Malheureusement pour ce dernier [illegible] les victimes n'acceptèrent pas [illegible] dire, la solution qu'il avait [illegible] pèlerinages. Certaines, notamment M. l'abbé Fraynet, de Cavaillon, et Mme [illegible] de Laon, réclamèrent le premier [illegible] la seconde 240 francs, qu'ils avaient [illegible] en même temps que leur adhésion. Les réclamations demeurant sans réponse, ils portèrent plainte au parquet de Mâcon qui, après enquête, arrêta l'abbé Villard.

C'est dans ces conditions que ce dernier a comparu devant le tribunal de Mâcon, où ses victimes, Mme Sermoise, MM. les abbés Fraynet, de Cavaillon, Cartre et Sorin, de Paris, sont venus raconter l'escroquerie dont ils ont été l'objet.

Pour s'excuser, l'abbé Villard promet de désintéresser toutes les autres personnes qui lui ont envoyé des sommes d'argent. Il se dit victime, lui-même, d'une concurrence déloyale, qui a fait échouer son pèlerinage. Bref, à l'entendre, ce sont ceux qui se plaignent qui ont tort. Quant à lui, ses intentions n'ont jamais cessé un moment d'être excellentes.

Le tribunal a prononcé contre l'abbé Villard une peine de 4 mois de prison.

Le drame de Meyerling

Comment est mort l'archiduc Rodolphe. — Le récit d'un témoin oculaire

Berlin, 4 janvier. — On a beaucoup parlé, ces jours derniers, à l'occasion de la [illegible] fut le témoin oculaire de ce drame, dont sa mort mystérieuse de son premier mari, l'archiduc Rodolphe, héritier de la couronne d'Autriche. Le drame de Meyerling est un mystère historique dont on a donné déjà de nombreuses versions.

En voici une nouvelle publiée par le « Lokal Anzeiger », qui émane du baron Louis Vecsera, qui vient de mourir à Colombo. Il fut le témoin oculaire d ece drame, dont sa sœur Marie fut l'héroïne et la victime :

« Le 28 janvier 1899, nous nous rendîmes à la chasse à Meyerling, Son Altesse Royale, Bombelles, le comte Hoyos et moi ; Szegenyi était aussi invité, mais l'invitation lui arriva trop tard. La chasse fut très mauvaise.

» A une heure, Loschek frappa à la porte et voulut l'ouvrir, mais il remarqua qu'elle était verrouillée ; il alla chercher Bombelles en toute hâte, et celui-ci frappa à la porte. Le comte Bombelles nous appela, Hoyos et moi ; nous décidâmes d'ouvrir de force, et la porte fut enfoncée. Les stores étaient baissés jusqu'en bas. Sur le lit, le kronprinz était mort, sa main droite pendait hors du lit ; la jambe du kronprinz présentait une petite blessure. D'abord, nous ne vîmes pas la baronne Marie, qu'une couverture blanche couvrait entièrement de la tête aux pieds. Sur la table de nuit était un verre avec une cuillère d'argent. Elle s'était empoisonnée.

» Auprès du chancelier se trouvaient quatre lettres : trois fermées, une ouverte.

» A huit heures, le comte Bombelles partit pour Vienne à cheval. Le corps de la baronne Marie fut transporté dans le cimetière de Heikibkreuz dans un simple cercueil de bois. Maman et moi la suivîmes seuls et ensuite on nous pria de quitter le pays. »

Tel est le récit fait par un témoin oculaire de la mort du kronprinz Rodolphe d'Autriche, qui diffère beaucoup des récits sensationnels que l'on a propagés d'une autre source.

LE DIVORCE PROVISOIRE

Une innovation d'un juge américain

New-York, 4 janvier. — Une innovation peu banale, en matière de divorce, est due à l'initiative du juge Brieter, de Chicago.

Ces jours-ci, une riche dame de cette ville sollicitait l'annulation de son mariage avec un époux dont la conduite était devenue intolérable.

A la stupéfaction de tous, le magistrat déclara gravement qu'il prononçait le divorce pour cinq ans seulement. A l'expiration de cette période, les deux époux devront reprendre la vie commune sans nouveau [illegible]

Depuis longtemps déjà, certains philanthropes américains préconisaient le [illegible] [illegible] parlé du divorce provisoire [illegible] que vient de [illegible] juge de Chicago.

Les sans-travail en Angleterre

[illegible]

Exemples à méditer

[illegible]

Les vrais remèdes

[illegible]

Le voyage de M. Fallières en Suisse

[illegible] 4 janvier. — Au Palais général à [illegible]

Il faut ajouter que c'est la première fois qu'un président de la République française viendra officiellement en Suisse.

L'assassinat de Mme Gouin

Les deux meurtriers sont arrêtés. — Ce sont deux soldats de Melun. — L'un d'eux est le fils d'un sous-inspecteur de police. — Ils ont avoué leur crime.

Paris, 4 janvier. — Au moment même où les enquêtes multiples [illegible] leurs résultats — unanimement négatifs — une déposition inattendue vient de faire rebondir l'enquête et de provoquer cet acte toujours important et grave de procédure criminelle : une perquisition.

Hier soir, un témoin se présentait spontanément au cabinet de M. Albanel, juge d'instruction, et lui faisait des déclarations d'une extrême gravité.

« — Je suis en mesure, dit cette personne, de faire la preuve que l'alibi invoqué par le soldat Graby a été inventé de toutes pièces, qu'il est faux, qu'il a été concerté et qu'il doit être complètement rejeté par la justice. »

M. Albanel resta un moment stupéfait devant les précisions de ce témoin, qui fut alors à lui fournir le détail de l'emploi du temps de Graby dans la soirée du 15 décembre.

Les perquisitions au domicile du soldat Graby

[illegible] avoir reçu cette déposition, M. Albanel fit appeler, dans la nuit, M. Legrand, sous-chef de la Sûreté, et lui donna mandat de perquisitionner au domicile du soldat Graby, qui est actuellement en permission et habite chez son père, à Paris.

A 6 heures, ce matin, M. Legrand et les inspecteurs de la Sûreté ont procédé à cette perquisition. Ils ont saisi l'uniforme que le militaire portait le 15 décembre dernier, ses vêtements de dessous, son linge et tous les objets qu'il pouvait avoir en sa possession le jour du crime.

Graby a assisté à cette perquisition et a été ensuite emmené à la Sûreté par M. Legrand.

Graby chez le juge

A 9 heures, M. Albanel arrivait à son cabinet. Quelques instants après, il se faisait amener le militaire et commençait un interrogatoire qui s'est prolongé jusqu'à midi.

Pendant que ces incidents se produisaient à Paris, M. Paillet se rendait à Melun et se livrait à une fouille minutieuse du paquetage de Graby. Il examinait aussi le paquetage d'un autre soldat, nommé Michel, un camarade de Graby.

Le soldat Graby

Le soldat Graby est le fils d'un fonctionnaire de la préfecture de police. Son père est sous-inspecteur à la Sûreté. On comprend combien est pénible pour les agents de M. Hamard la mission de surveillance qu'ils exercent sur le fils d'un de leurs collègues les plus estimés.

Graby est un jeune homme d'assez grande taille et fort : il est âgé de 21 ans, mais a l'apparence d'un adolescent, car les traits de son visage sont restés extrêmement jeunes. Ses cheveux sont châtains, et une petite moustache blonde commence à ombrager sa lèvre. Il est vêtu d'un pantalon gris, d'un veston bleu, et est coiffé d'une casquette de cycliste.

M. Albanel interroge Graby

Dès l'arrivée de M. Albanel à son cabinet, M. Legrand, sous-chef de la Sûreté, vint conférer avec lui et lui rendit compte de la mission exécutée le matin. Puis, ce fut le tour du docteur Balthazard ; enfin celui de Graby.

L'interrogatoire du soldat s'est prolongé [illegible] heures.

[illegible]

Comment fut reprise la piste Graby

L'incident qui vient de précipiter l'enquête vers un dénouement imminent s'est produit dans des circonstances dramatiques dont le détail commence à être connu.

C'est, comme nous venons de le dire, par les déclarations spontanées d'un témoin nouveau que les soupçons se sont portés sur le soldat Graby ; mais ce témoin ne s'est pas fait connaître directement au juge d'instruction.

Il y a quelques jours, M. Edouard Gouin, un des fils de la victime, reçut une lettre anonyme qui frappa son attention par la promesse de prochaines révélations. Le lendemain, il recevait une autre lettre, et celle-ci portait la signature de la personne qui avait écrit la lettre anonyme. Le signataire de la lettre déclarait que, poussé par sa famille, il se décidait à révéler un fait de la plus haute gravité.

Ancien soldat au 31me d'infanterie, il connaissait Graby et il pouvait affirmer que ce dernier avait voyagé, le 15 décembre, dans le train 826.

Cette révélation réduisait à néant l'alibi invoqué par le soldat. On se souvient, en effet, que Graby avait certifié avoir passé au café du « Cadran Bleu », à Melun, une partie de l'après-midi du 15 décembre ; il avait même précisé le moment de son arrivée au café et celui de son départ. C'était, avait-il dit, de 5 heures à 7 heures qu'il avait passé son temps au Cadran Bleu ».

Le témoignage du correspondant de M. Edouard Gouin faisait crouler cet alibi, cependant confirmé par le terrassier, ami du jeune militaire.

Quoique très ému par cette révélation, M. Edouard Gouin ne voulut pas cependant mettre immédiatement le Parquet dans la confidence des déclarations qui lui étaient faites et il chercha à voir l'auteur de la lettre. Il réussit à le rencontrer, et celui-ci lui confirma de vive voix ce qu'il lui avait précédemment écrit.

Il ajouta que s'il n'avait pas parlé plus tôt, c'était dans la crainte que son témoignage accusateur n'engageât la justice dans une erreur irréparable, mais qu'il était sûr de ne point se tromper et que le soin mis par Graby à fournir un alibi manifestement faux avait fini par faire taire ses scrupules.

Muni de ces renseignements, M. Edouard Gouin se rendit la nuit dernière, un peu avant minuit, au Parquet de la Seine, et fut reçu par M. Casabianca, substitut de service à qui il communiqua les résultats de son enquête personnelle.

Un peu plus tard, M. Albanel était avisé et prenait les décisions qui ont été exécutées ce matin.

Un second soldat en cause

D'autre part, informé du résultat de la déposition reçue par M. Albanel, M. Paillet, chef de la première brigade mobile, a quitté Paris ce matin.

Ce magistrat s'est rendu, dès la première heure, à Melun, pour perquisitionner dans le paquetage d'un camarade du jeune soldat, nommé Michel, et qui accompagnait celui-ci le jour où Mme Gouin trouva la mort.

M. Paillet, accompagné d'inspecteurs de la Sûreté, ramenait à deux heures et demie le deuxième soldat.

La confrontation des deux soldats

A trois heures et demie, Graby, escorté de deux inspecteurs de la Sûreté, arrive au cabinet de M. Albanel, juge d'instruction, où se tiennent MM. Gridel, juge d'instruction à Corbeil ; Paillet, chef de la brigade mobile ; Balthazard, médecin légiste.

On introduit aussitôt le second soldat, Michel, qu'on était allé chercher à Melun, et la confrontation commence.

Les deux soldats avouent

Au cours de la confrontation, qui a été très mouvementée, les deux soldats ont fini par faire des aveux complets.

Graby a donné des précisions sur le crime [illegible] déclaré qu'il avait caché les bijoux volés à Mme Gouin chez ses parents.

M. Legrand, sous-chef de la Sûreté, s'est rendu au domicile des parents de Graby, pour prendre les bijoux, puis les deux soldats ont été mis en état d'arrestation.

Comment naissent et meurent les billets de banque

La fabrication des billets. — Leur vie et leur mort. — La falsification impossible

Paris, 4 janvier. — Le nouveau billet de banque a été mis en circulation lundi, ainsi que nous l'avons annoncé.

Nous en publions aujourd'hui une reproduction photographique en première page. Le nouveau billet est tricolore et les favorisés qui en possèdent déjà des exemplaires s'accordent pour leur trouver bonne tournure. Le nouveau-né, et c'est bien le moins pour quelqu'un qui a une origine aussi fortunée, a, jusqu'ici, une fort bonne presse. Nous nous en voudrions d'élever, dans le concert d'éloges qui accueille sa naissance, une voix discordante.

Avant de parler du nouveau roi, nous allons dire comment est mort son prédécesseur et tous ceux de sa dynastie.

Chaque billet a un extrait de naissance ; après trois ans d'existence environ, un billet qui est rentré à la Banque est définitivement retiré de la circulation et l'on établit son acte de décès, on le porte au cimetière des billets ; quand, dans ce cimetière se trouvent cinq ou six cent mille billets, on les détruit ; c'est alors qu'on fait le relevé des billets qui, dans chaque série condamnée, ne sont pas normalement rentrés. L'Etat touche le montant de tous ces billets-là et les rembourse à la Banque dans le cas où les retardataires viennent à rentrer.

Pour la destruction des billets, jadis elle était opérée par le feu. Plus tard, on envoya les billets au pilon, aujourd'hui on les anéantit au moyen d'acide. On compte les distiller prochainement comme de simples pommes à cidre.

LA FABRICATION DES BILLETS DE BANQUE

Les billets de banque sont tirés sur un papier fabriqué dans l'usine de Biercy (Aisne), là, des ouvriers habiles, font à la main le papier des billets de 500 francs et de 1.000 francs, et à la machine celui des coupures de 100 et de 50 francs. Chaque feuille douteuse est rejetée ; il faut que tout billet, en effet, soit parfait.

Le tirage est opéré rue de la Vrillière, à l'imprimerie de la Banque ; là, le papier est compté soigneusement ainsi que l'encre qui est mesurée, pourrait-on dire, au compte-gouttes.

Il s'agit en effet de rebuter les contrefacteurs par un travail des plus soignés.

Ceux-ci cependant, ne se laissent pas d'imiter les billets de la Banque ; un musée magnifique conservé à la Banque même, permet d'admirer tous les types de billets contrefaits connus ; ceux-ci ont coûté cher, le prix fort, car la Banque paie tous les billets qui lui sont présentés, vrais ou faux, quitte à filer le faussaire et à le faire pincer.

Un billet de banque coûte, en moyenne, à la Banque, 6 à 7 centimes, cependant on ne le vend que le prix marqué, c'est-à-dire que le gain est [illegible] [illegible]

IL Y A CINQ MILLIARDS DE BILLETS

[illegible]

LA CONTREFAÇON DES BILLETS

[illegible] Les billets les plus contrefaits sont ceux de 50 et 100 francs : les faussaires s'attaquent rarement aux billets [illegible]

Les ruses des falsificateurs sont souvent [illegible] Un certain Giraud réussit à [illegible] francs de faux billets de cent francs ; une minuscule tache d'encre placée par inadvertance dans le filigrane le fit pincer.

Un nommé Léonidas Coidas enlevait un morceau à vingt billets et en confectionnait ainsi un vingt-et-unième : chaque billet était bien un peu amoindri, mais on n'y prit pas trop garde jusqu'au jour cependant où l'on s'étonna, et où l'on découvrit la supercherie.

Un nommé Maurin fit, à la main et à l'encre bleue, un billet, ma foi, ressemblant assez au véritable ; on aurait pu le récompenser pour sa patience, mais celle-ci était frauduleuse.

Le billet de 1.000 francs fut imité à la presque perfection par un Belge, Hareng, qui réussit à en faire passer six ; au septième, on lui mettait la main au collet.

L'ETAT ENCAISSE LE MONTANT DES BILLETS ANEANTIS

On s'est demandé parfois si la Banque de France gagne quelque chose quand un billet de banque est brûlé dans un incendie, ou perdu en mer, ou anéanti dans une catastrophe comme celle de la Martinique ou celle de Sicile.

La Banque ne gagne rien dans ces cas-là, car elle est tenue, de par une loi, de remettre périodiquement, à l'Etat, le montant des billets émis qui n'ont pas été représentés par leurs porteurs.

La disparition du curé d'Irancy

L'ABBÉ VILLIERS S'EST RÉFUGIÉ EN ESPAGNE

Sens, 4 janvier. — La tante de l'abbé Villiers, curé d'Irancy, Mlle Céline Rocher, qui remplissait auprès de lui l'office de gouvernante, vient de recevoir de son neveu une longue lettre datée du 30 décembre et expédiée de Saint-Sébastien.

Elle débute ainsi :

« C'est moi et non ma lettre qui devait vous arriver d'abord pour la veille de Noël et aujourd'hui pour la veille du premier jour de l'an, mais les deux affaires importantes que je suis venu traiter soudainement et secrètement en Espagne pour sauver la situation du « Bistro » à Paris, compromise par la reculade du bailleur de fonds et la gaffe monstre de Mlle Tournelle, qui m'ayant très consciencieusement et bienveillamment confié ses titres à fin de négociation pour me permettre d'attendre, malgré le secret qu'elle m'avait prié de garder sur ce qu'elle me faisait, affola [illegible] tout mon monde en se plaignant [illegible] que je lui avais extorqué et vendu malgré elle ses titres et en mandant à mes bureaux, à Paris, un huissier pour instrumenter en conséquence.

» Ces deux affaires importantes n'étant pas encore réglées, je dois ici attendre quelque temps. Je veux en effet rentrer en France ayant en mains l'argent nécessaire pour tout solder [illegible] Mlle Tournelle [illegible] possible [illegible] »

L'abbé Villiers [illegible] à sa tante qu'il est allé en Espagne pour y traiter avec les pères chartreux de Tarragone, d'une part, et avec le roi d'Espagne, d'autre part, deux affaires capables de leur convenir et de lui procurer les ressources nécessaires pour sauver sa situation à Paris.

Il [illegible] ses correspondances chez Mgr Amette, archevêque de [illegible] courant de son voyage.

[illegible] que tout s'arrangera [illegible] en France [illegible]

ON A VOULU SUPPRIMER LE DIRECTEUR DU « BISTRO »

[illegible] que les rédacteurs et [illegible] du « Bistro », fondé par [illegible] Villiers, s'étaient réunis pour aviser [illegible] ; aucune décision n'a été prise.

Le directeur de ce journal, M. Uriel Roy, a [illegible] samedi à [illegible] dans les circonstances suivantes, qu'il a lui-même [illegible] :

« [illegible] avec deux agents d'un commanditaire qui m'avait promis des fonds [illegible] ; nous sommes partis en voiture [illegible] sur la place de la Concorde, [illegible] par la fumée de mon cigare, j'ai baissé la glace de la portière. A partir de ce moment je ne me souviens plus de quoi que ce soit. Toujours est-il que je me suis trouvé dans la Seine, soutenu sur l'eau par [illegible] j'ai pu m'agripper à un bateau et j'ai passé des cris. Un marinier m'a retiré du fleuve et m'a conduit à un poste de secours du treizième arrondissement. J'avais en effet été repêché auprès du pont National. »

Le directeur de « L'Bistro » n'a pas déposé de plainte.

Le voyage de Millerand

Le ministre des travaux publics à Marseille

Marseille, 4 janvier. — M. Millerand, ministre des travaux publics, arrivera vendredi prochain à Marseille et passera la journée de samedi dans cette ville.

Le ministre voudra étudier sur place diverses questions intéressant le port de Marseille.

M. Millerand se rendra compte notamment de l'avancement des travaux du canal de Marseille au Rhône et du viaduc de Caronte. Il sera l'hôte de la chambre de commerce, qui a organisé une excursion aux Martigues, où le ministre visitera les chantiers du canal en construction. Dans une séance officielle de la chambre de commerce à laquelle assistera M. Millerand, diverses questions seront discutées.

Un drame dans un asile de nuit

Un chemineau tué par un lutteur

Angoulême, 4 janvier. — Trois chemineaux étaient couchés à l'asile de nuit de Ruffec (Charente) quand survint un quatrième voyageur, un lutteur de profession, nommé Guillaume, qui était descendu quelques instants plus tôt du train et que le gardien installa dans une cellule voisine de celle des premiers et communiquant avec elle.

Un peu plus tard, une dispute s'étant élevée entre les premiers chemineaux et le nouvel arrivant, une rixe se produisit dans l'obscurité, et Guillaume s'étant armé d'un couteau en frappa au cœur son adversaire qui fut tué net.

La victime est un individu d'une cinquantaine d'années, infirme d'un bras et d'une jambe. Le malheureux n'avait aucun papier et son identité n'a pu être établie.

Le meurtrier, un solide gaillard de 45 à 50 ans, a été arrêté.

FEUILLETON DU 5 JANVIER. — N. 31

LES AVENTURES DE Cyrano de Bergerac

PAR

Jules LERMINA

Les yeux noirs et ardents du moine avaient toujours eu le don de causer à l'officier une impression qui ressemblait à de la crainte.

Mais ils brillaient en ce moment d'un tel éclat qu'il se sentit tout décontenancé.

— Eh bien ?... répétait impérieusement le religieux, l'enfant ?...

— Mon révérend... balbutia Raminoise.

— Où est-il ?... Allons, dites !...

— Je n'en sais rien.

Le franciscain poussa une sorte de cri rauque.

Puis, dardant sur le capitaine ses yeux étincelants, d'une voix terrible il demanda :

— Vous ne savez ?...

— Non... fit l'autre en baissant le front.

— En vérité, monsieur, vous vous gaussez, je crois !

— Hélas ! mon révérend, je voudrais le pouvoir. Malgré tout le respect que j'ai de votre personne...

Le père Joseph l'avait saisi par le bras, et, le secouant avec rudesse :

— Je veux tout savoir !... Parlez !... Cette dame d'Andigny ?

— Disparue...

— Et l'enfant ?

— Je ne sais, je vous répète, ce qu'il est devenu...

— Je vais tout vous dire... s'empressa d'ajouter le capitaine aux gardes. Mais je vous conjure, ne m'interrompez pas... Moi, voyez-vous, je n'ai guère le don de parole.. Et, dès que le fil est perdu.

Le religieux haussa les épaules.

Mais l'essentiel étant pour lui de tout apprendre, il se résigna à laisser couler le flot d'inutile verbiage qu'il se sentait condamné à subir.

Et s'asseyant, croisant les bras, il attendit.

— Voici, mon révérend... commença le gros homme. Aussitôt votre ordre reçu, je commandait quelques-uns de mes gardes... Nos chevaux furent sellés en un tour de main... Nous partîmes au galop... Vous m'aviez tant recommandé d'être au Petit-Massy avant le lever du jour, que je voulus prendre par la traverse... Du château, je gagnai Marly, les bois de Ville-d'Avray et m'engageai avec mes hommes dans la forêt de Meudon... Là, je ne sais comment cela se put faire...

— Vous vous égarâtes...

— Tout juste, mon révérend... Vous l'avez deviné... Ce fut une fatalité inconcevable... Moi qui connais si bien ces bois, où je conduisis tant de chasses à courre...

— Félicitons-nous-en...

— Comment cela ?

— S'ils vous étaient moins familiers, vous y seriez peut-être encore...

— Oh ! ne m'accablez pas de votre raillerie... Je fus profondément humilié. Malgré la lune qui brillait dans son plein, je m'étais fourvoyé tout comme un apprenti veneur...

— Vos soldats ne pouvaient-ils donc pas vous aider à retrouver la voie ?

— Plus d'un l'aurait pu, je pense...

— Eh bien ?

— Mais ils ne savaient point où nous allions.

— Quoi ! Vous leur aviez caché ?

— Par prudence !

— Belle précaution, en vérité... Comme si, au bout de votre course, ils ne devaient pas apprendre...

— J'y ai songé trop tard... Pour le début, je croyais plus sage...

— Ah ! monsieur de Raminoise, quel précieux diplomate vous feriez !...

— Bref, reprit le capitaine, je retrouvai enfin notre vraie route....

— Non sans avoir perdu beaucoup de temps !

— Hélas !...

— Mais finissons-en... Dites-moi bien vite la suite...

— Une fois sur le plateau de Velizy, nous repartîmes de plus belle... Mais lorsque nous arrivâmes au Petit-Massy...

— Il faisait grand jour ?

— Comment savez-vous ?

— C'est, par ma foi, bien difficile !... Après toutes vos randonnées dans les bois de Meudon... Enfin !... Achevez !

— Nous vîmes sur la route une berline abandonnée...

— Ah ! ah !

— Les chevaux, le postillon, les soldats d'escorte : tout avait été tué...

— Il y avait eu bataille ?

— Et une fameuse, mon révérend !...

« On ne voyait sur le chemin que des cadavres d'espèces d'aventuriers...

— Passons... Vous avez frappé à l'auberge ?

— Sans plus tarder.

— Et vous avez demandé le capitaine Carrefour ?

— Cela ne vint que plus tard...

— Et pourquoi ?

— Je vais vous le dire... Tout d'abord, je voulus questionner l'aubergiste... Mais l'imbécile ne savait rien... Or, tout à coup, voilà que j'avise au dehors un homme qui s'enfuyait...

— Et cet homme ?

— Il portait une femme entre ses bras.

— Mme d'Aubigny ?

— Oh ! mais vous devinez tout ?... Oui, c'était elle... Mais il tenait aussi un enfant...

— Vous l'avez poursuivi, cet homme ?

— Hélas ! je ne demandais que cela... Déjà, je m'élançais, suivi de mes gardes, mais voilà que soudain...

Raminoise s'arrêta.

Serrant les poings, les yeux hors de la tête, il frappait le parquet du talon.

Son visage devenait violacé, sous une poussée de rage.

Se dominant enfin, il reprit :

— Mais voilà que soudain un misérable, à qui je n'avais accordé qu'une médiocre attention, ouvrait une trappe de cave.... J'y tombai... Et mes hommes avec moi...

Puis, regardant de ses gros yeux le franciscain :

— Je vous dis tout cela, mon révérend, avec ma franchise de soldat... Un autre aurait vergogne à confesser pareille mésaventure... Mais je comprends que cette traîtrise est la seule chose qui fait que vous m'excuserez...

— Cela te juge, triple sot !... gronda le père Joseph.

Raminoise continuait :

— Ce fut horrible !... Pendant je ne sais combien d'heures, je restai là, prisonnier dans l'obscurité, avec mes gardes qui geignaient et se morfondaient... Nous y serions encore, si des voyageurs, s'arrêtant dans l'hôtellerie, n'étaient venus nous en tirer... Avec quatre hommes sur six, je partis pour Verrières...

— Mais les deux autres...

— Il n'y avait plus de chevaux pour eux.

— Comment cela ?

— Le brigand du jardin, celui que je voulais poursuivre, et son complice qui nous avait fait choir nous en avaient volé deux...

— Après ?

Arrivé au château de Mme de Pontvallais, je ne trouvai qu'une menue valetaille... J'eus beau crier et menacer... On me jura qu'on n'avait vu ni femme, ni enfant... D'ailleurs, je fis fouiller le château de fond en comble... Rien !... Depuis, j'ai battu tout le pays aux alentours... Inutile !... Et je reviens, confus, vous dire le piteux résultat de toute cette campagne de malheur...

Pendant un assez long moment, le franciscain garda le silence.

Les dents serrées et les sourcils froncés, il réfléchissait.

Enfin, sortant de son mutisme :

— Il y a dans tout cela des choses que je ne m'explique point.

— S'il m'est possible !...

— Je vous ai parlé déjà de Carrefour... Où était-il ?...

— Sur la route...

— Mort ?

— Il en avait la figure, le vaurien...

— Soit ! fit le père Joseph sans manifester l'ombre d'un regret, mais Chantepleure ?

— Ce grand diable si long, si sec, si dégingandé ?

— Oui.

— Couché dans la poussière, le nez au sol, les bras en croix...

— Et Quincampoix ?

— Oh ! pour celui-là, il a reçu un coup de maître.

Et, posant un doigt sur la nuque, l'autre sous le menton :

— De part en part ! expliqua Raminoise.

— Ainsi, tous les trois ?

— Tous les trois... Sans parler de leurs hommes...

Une voix tranchante se fit entendre tout à coup.

— Je serais curieux, disait-elle, de savoir en l'honneur de qui cette bataille se donnait!

D'un même mouvement, le moine et l'officier sursautèrent.

Et, s'étant retournés, ils aperçurent le cardinal surgissant d'une portière soulevée.

Richelieu s'avança jusqu'au milieu du cabinet.

Regardant le moine bien en face, il reprit :

— Sans doute, Joseph, vous pourriez me le dire ?

Le franciscain se troubla.

— Monseigneur... fit-il d'une voix hésitante, je ne sais vraiment...

— Inutile de nier... interrompit sèchement Richelieu... J'ai tout entendu... Il ne me reste plus à connaître que le nom des adversaires de vos... amis !

Et, se retournant vers l'officier aux gardes :

— Voyons, capitaine... Vous qui avez joué votre rôle dans toute cette affaire, avec moins de réussite que de bon vouloir, quels étaient-ils, ces terribles vainqueurs ?

— Monseigneur, avant de quitter l'auberge du « Chapon d'Or », j'ai fait une enquête.

— Vous ne négligez rien... je vous félicite ... Et qu'avez-vous appris ?

— Je me suis fait redire toutes les circonstances du combat...

— Eh ! quoi, des témoins ?

— Votre Eminence, qui sait tout, n'ignore pas que, partout et pour tout, il s'en trouve... Ceux du Grand-Massy juraient tout d'abord leurs grands dieux de n'avoir rien vu, ni rien entendu... Ils craignaient de se compromettre... Mais je sais les moyens de faire parler les gens...

— Oui, la vigueur...

— Je m'en flatte !

— Capitaine, vous êtes un homme précieux.

Raminoise s'inclina.

(A suivre).